



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Tensions dans les services pédiatriques hospitaliers

Question écrite n° 4210

Texte de la question

Mme Mathilde Paris attire l'attention de M. le ministre de la santé et de la prévention sur les tensions rencontrées par les services pédiatriques hospitaliers et aggravées par l'épidémie de bronchiolites. Le 4 octobre 2022, des milliers de soignants ont alerté l'État sur les manques d'effectifs et les fermetures de lit dans les services pédiatriques. Dans leur lettre ouverte, les soignants dénoncent de nombreux dysfonctionnements, allant d'hospitalisations d'enfants dans des lieux non adaptés à des transferts éloignés à plusieurs dizaines de kilomètres du lieu d'habitation des patients. Cette crise structurelle est aujourd'hui exacerbée par une épidémie de bronchiolites particulièrement précoce et virulente. Il y a une semaine, le ministère a annoncé un plan de 150 millions d'euros visant à soulager les secteurs hospitaliers en tension, notamment les services de pédiatrie. Toutefois, les professionnels dénoncent l'insuffisance de ce plan et réclament davantage de fonds. La situation ne risque pas de s'améliorer puisque 44 % des pédiatres libéraux ont plus de 60 ans. Pourtant, les départs à la retraite massifs attendus dans les années à venir n'ont pas été anticipés par l'État. Aussi, elle lui demande s'il va prendre des mesures beaucoup plus ambitieuses pour faire face aux tensions rencontrées par les services pédiatriques hospitaliers, en leur allouant davantage de fonds afin de recruter du personnel, rouvrir des lits et verser une prime aux puéricultrices, pédiatres et infirmiers dont le dévouement mérite d'être salué.

Texte de la réponse

L'épidémie de bronchiolite place sous forte tension nos capacités hospitalières, et plus spécifiquement les services de pédiatrie. La bronchiolite est une pathologie fréquente, le plus souvent bénigne, qui peut toucher toute l'année les nourrissons de moins de deux ans. Elle est toutefois en forte recrudescence chaque année, au cours de l'automne, période durant laquelle elle touche près de 30 % des nourrissons de moins de 2 ans ; 2 à 3 % des nourrissons de moins de 1 an peuvent faire l'objet d'une hospitalisation pour forme sévère de bronchiolite. Une campagne de communication est en cours pour rappeler à toutes et tous les gestes simples pour prévenir la maladie et limiter la transmission du virus, les comportements à adopter comme les gestes barrières, la consultation du médecin traitant et du pédiatre dans la majorité des cas ainsi que les situations imposant de se rendre à l'hôpital. Chaque année, outre les campagnes de prévention, des plans d'organisation reposant notamment sur l'augmentation du nombre de lits de soins critiques et d'hospitalisation sont mis en place dès l'automne dans les services hospitaliers pédiatriques. Malgré ces plans et anticipations, les épidémies par leur cinétique et leur intensité sont susceptibles de mettre en tension forte le système de santé. Cette année, la précocité de l'épidémie qui a débuté dès le mois de septembre et son intensité viennent s'ajouter à une fragilité des services hospitaliers après plus de deux années de crise sanitaire et de tensions en matière de ressources humaines. Face à cette situation, le ministère de la santé et de la prévention ainsi que les agences régionales de santé (ARS) se sont immédiatement mobilisés avec la mise en place de réunions de crise et de comités de suivi réguliers, en particulier dans les régions les plus impactées. La mobilisation des professionnels, médicaux et non médicaux, en ville comme à l'hôpital, ainsi que la coopération entre la médecine de ville et l'hôpital, sont soutenues par le Gouvernement, avec le déblocage d'une enveloppe de 400 millions d'euros récemment annoncée. Elle servira à répondre rapidement aux problématiques spécifiques de certains secteurs,

dont la pédiatrie fait partie. C'est ainsi un plan d'action immédiat qui est lancé pour soulager notre système de santé et permettre une bonne prise en charge de tous les enfants. C'est tout d'abord la prolongation de mesures qui ont été mises en œuvre cet été comme la rémunération supplémentaire de 15 euros pour les soins programmés ou le recours à la télémédecine, mais aussi, de nouvelles mesures pour renforcer encore davantage le soutien aux professionnels en valorisant mieux le travail de nuit et la technicité du travail dans les services de soins critiques, notamment en pédiatrie. Les ARS sont par ailleurs appelées à mobiliser leur fonds d'intervention régional pour répondre de manière ciblée aux tensions dans certains services. Enfin, la situation des services de pédiatrie peut être vue comme le reflet de la crise de l'hôpital que nous traversons et démontre la nécessité de transformer en profondeur notre système de santé : c'est précisément la volonté du Gouvernement dans le cadre du conseil national de la refondation. S'agissant de traiter les difficultés plus structurelles qui affectent notre système de prise en charge des enfants, dans la continuité du récent rapport de l'inspection générale des affaires sociales sur la pédiatrie et l'organisation des soins de santé de l'enfant, toutes les parties prenantes seront appelées à faire part de leurs propositions pour co-construire les réponses nouvelles aux difficultés du secteur, dans le cadre des assises de la pédiatrie et de la santé de l'enfant qui seront organisées au printemps 2023. Ces assises mobiliseront toutes les spécialités concernées par la prise en charge des enfants, aussi bien pour la prévention que pour l'accès aux soins. Plusieurs grandes thématiques seront traitées, notamment la formation initiale et continue des professionnels, la démographie des professions du champ de la pédiatrie, la pédopsychiatrie, la place de la santé des enfants dans le maillage territorial, les liens avec la médecine scolaire ou encore la protection maternelle et infantile.

Données clés

Auteur : [Mme Mathilde Paris](#)

Circonscription : Loiret (3^e circonscription) - Rassemblement National

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4210

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 décembre 2022](#), page 6374

Réponse publiée au JO le : [17 janvier 2023](#), page 502